

**Gaz Naturel Liquide  
(GNL)**

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

**1. Identification du produit**

<b>Nom du produit</b>	Gaz Naturel Liquide
<b>Référence</b>	Fiche signalétique en date du 03-07-14
<b>Formule chimique</b>	CH <sub>4</sub>
<b>Type de produit</b>	
<b>Usages</b>	Le gaz naturel est une source d'énergie fossile principalement utilisée comme carburant ou combustible. Il possède la qualité d'être une source d'énergie parmi les meilleures au niveau de l'efficacité énergétique. Mélange d'hydrocarbures pétroliers
<b>Synonyme(s)</b>	GNL, gaz naturel liquéfié, gaz naturel à l'état liquide
<b>Fournisseur</b>	Énergir GNL s.e.c. ou Energir GNL 2013 s.e.c., Usine LSR 11201 Boul. Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) Canada H1C 1H2 Tél. : 514 598 3339
<b>Téléphone d'urgence</b>	1 855 598 8111
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.energir.com">www.energir.com</a>

**2. Identification des dangers**

Classification du produit	Catégorie	Code
<b>Gaz inflammables</b>	1	H220
<b>Gaz sous pression</b>	Gaz liquéfié	H280
<b>Asphyxiants simples</b>	1	

**Symboles de danger SGH**

**Mention d'avertissement** **DANGER - ATTENTION**
**Mentions de dangers**

H220 : Gaz extrêmement inflammable  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Conseils de prudence**

<b>Général</b>	S.O.
<b>Prévention</b>	P202 : ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 : tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute source d'ignition. Ne pas fumer.
<b>Intervention</b>	P377 : fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne pas être arrêtée sans danger. P381 : en cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
<b>Stockage</b>	P403 : stoker dans un endroit bien ventilé.
<b>Élimination</b>	S.O.
<b>Autres dangers</b>	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation

## Gaz Naturel Liquide (GNL)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

### 3. Composition/information sur les composants

COMPOSANTS	CAS #	% (p/p)
Méthane	74-82-8	98,3
Éthane	74-84-0	1,7
Autres hydrocarbures simples	N.D.	

Information additionnelle N.D.

### 4. Premiers soins

<b>Procédures de premiers secours</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au personnel d'urgence et au médecin traitant.
<b>Contact oculaire</b>	En cas d'engelures ou de gel, rincer doucement les yeux avec de l'eau tiède. <b>NE PAS LAVER LES YEUX AVEC DE L'EAU CHAUDE.</b> Garder les paupières grandes ouvertes pour permettre au liquide de s'évaporer. Si la personne ne peut tolérer la lumière, protéger les yeux avec un bandage ou un mouchoir. Ne pas introduire de pommade dans les yeux sans avis médical. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Retirer les vêtements contaminés et rincer la zone affectée avec de l'eau tiède. Le réchauffement de la zone exposée peut être réalisé, mais <b>NE PAS UTILISER D'EAU CHAUDE.</b> Consulter un médecin immédiatement en cas de gelures ou de cloques.
<b>Inhalation</b>	Transporter la personne exposée à l'air frais.  Si la personne ne respire pas, <b>appeler le 911</b> ou une ambulance, puis, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène.  Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser les victimes sans surveillance. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. <b>NE PAS FAIRE VOMIR.</b> Ne jamais administrer des liquides à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Symptômes et effets importants</b>	<b>ASPHYXIAN SIMPLE:</b> un gaz physiologiquement inerte qui exerce son action par déplacement de l'oxygène de l'air et qui peut avoir comme conséquence d'abaisser le pourcentage d'oxygène en volume sous les 19,5% et nécessaire pour maintenir une saturation du sang en oxygène.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial</b>	Ne s'applique pas

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Ne pas éteindre le feu à moins de pouvoir arrêter la fuite. Mousse à grande expansion, agents chimiques secs, eau pulvérisée ou brouillard d'eau. De l'eau pulvérisée peut être utilisée pour refroidir les contenants.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse à faible expansion ou un jet d'eau puissant directement sur le gaz liquéfié.  L'utilisation d'eau ou de tout autre liquide à la température de la pièce en contact direct avec le gaz liquéfié aura pour effet de le vaporiser instantanément.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air qui, en cas d'inflammation, peut dégager une force explosive s'il est dans un espace clos.  Risque de TRP (Transition Rapide de Phase) : la différence importante de température entre le GNL et un liquide plus chaud peut provoquer la vaporisation « quasi-instantanée » de GNL. L'augmentation subite du volume total

## Gaz Naturel Liquide (GNL)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

occupé par le GNL peut générer une onde de choc de type «d'explosion froide» (génération subite de surpression mais sans phénomène de combustion).

**Produits de combustion dangereux** CO, monoxyde de carbone, CO<sub>2</sub>, fumées

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à proximité de la fuite pour éviter les risques d'asphyxie. Ne pas tenter d'éteindre si la fuite de gaz ne peut être colmatée. Intervenir à distance, en approchant dos au vent, si nécessaire. Au besoin, utiliser un détecteur de gaz combustibles (explosimètre). Établir un périmètre de sécurité. En cas d'incendie, si cela peut être fait sans danger, fermer la vanne d'arrivée du gaz. Les vapeurs générées lors d'un déversement important de gaz liquéfié peuvent parcourir une longue distance jusqu'à une source d'ignition ou d'inflammation et produire un retour de flamme. Un rejet liquide peut créer une nappe de liquide au sol et s'écouler vers des points bas jusqu'à ce que la température du nuage se réchauffe au-delà de -100 °C. Refroidir les contenants exposés à l'aide d'eau pulvérisée. Favoriser la dispersion du nuage de gaz avec des jets d'eau.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Activer le Plan des mesures d'urgence en cas de déversement. Évacuer le personnel non essentiel et établir un périmètre de sécurité. Supprimer ou contrôler toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le liquide lors du déversement. Ne jamais répondre seul lors d'une intervention importante. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Voir aussi les règlements OSHA pour la manipulation de ce produit, y compris la norme 29 CFR 1910.110 Storage and handling of liquefied petroleum gases.

**Précautions relatives à l'environnement** Laisser échapper le gaz dans l'atmosphère. Ne pas jeter ou favoriser l'écoulement du GNL dans les égouts ou le système de drainage. Vérifier la présence de gaz combustible dans les égouts et les structures souterraines et les bâtiments. Dans le cas d'une fuite d'une bouteille, fermer la bouteille et la retourner au fournisseur. Pour des quantités importantes, consulter le bureau régional de l'autorité environnementale ayant juridiction.

**Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage** Vérifier la condition et le comportement du récipient. Considérez les conditions météorologiques (vitesse et direction du vent, température, humidité). Rester en amont, et si possible évaluer le sens du déplacement du produit. Le nuage de vapeur peut être blanc, mais la couleur se dissipe et le risque d'incendie et d'explosion est toujours présent. Utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs. Isoler la zone jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé. Aérer et tester la zone avant d'entrer.

### 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sécurité de manutention** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Voir aussi les règlements OSHA pour la manipulation de ce produit, y compris la norme 29 CFR 1910.110 Storage and handling of liquefied petroleum gases. La manipulation doit être conforme aux dispositions de la LSST et de ses règlements, tel que le RSST (notamment les sections VII et X), le RSSM et le CSTC.

**Conditions de sécurité de stockage** Conserver à l'écart de toute flamme, des étincelles et des températures excessives. Conserver uniquement dans des contenants approuvés. L'entreposage doit être conforme aux dispositions de la LSST et de ses règlements, tel que le RSST (notamment les sections VII et X), le RSSM et le CSTC. Selon la situation, le chapitre Bâtiment du Code de sécurité et le CNPI peuvent également s'appliquer.

**Incompatibilités** Peut brûler ou exploser dans un espace clos lorsqu'il est mélangé à des oxydants forts (peroxyde, chlore, dioxyde de chlore, oxygène liquide).

**Gaz Naturel Liquide  
(GNL)**

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

Paramètres de contrôle -Valeurs d'exposition admissibles RSST (QC)	NOM CHIMIQUE	# CAS	Type	Valeur	Remarque
	Méthane	74-82-8			Asphyxiant simple
	Éthane	74-84-0			Asphyxiant simple
	Autres hydrocarbures simples	N.D.			

**Autre information** Aucuns connus

**Contrôle d'ingénierie** N.D.

**Mesures de protection individuelle**

**Protection des yeux/visage** Porter un équipement de protection des yeux s'il y a risque d'éclaboussures par le gaz liquéfié réfrigéré. La sélection d'un protecteur oculaire, lunettes anti-éclaboussures, écran facial, etc. dépend de la nature du travail à effectuer et du risque d'exposition.

**Protection de la peau et du corps** En cas de risque de contact avec le gaz liquéfié réfrigéré porter un écran facial et des vêtements imperméables résistant aux basses températures (tablier, gants cryogéniques). Des vêtements ignifuges peuvent aussi être portés, selon la nature du travail et le risque d'incendies.

**Protection respiratoire** En général aucune protection nécessaire s'il y a suffisamment d'oxygène. Utiliser un respirateur autonome dans des cas d'urgence ou si la concentration dans le milieu de travail est susceptible de provoquer l'asphyxie.

**9. Propriétés physico-chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur, etc.)</b>	Phase liquide (cryogénique) Liquide limpide Vapeurs froides : nuage blanc	<b>Tension de vapeur</b>	110 KPa
<b>Odeur</b>	Sans ou très faible odeur	<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	0,555
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun	<b>Densité relative (eau = 1)</b>	0,4415 à -162 °C
<b>pH</b>	S.O.	<b>Solubilité(s) dans l'eau</b>	soluble
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	-182,5°C	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	0,0812
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	-161,5 °C (1 atm)	<b>Température d'auto inflammation</b>	580 °C
<b>Point d'éclair</b>	-188 °C (en vase clos)	<b>Température de décomposition</b>	N.D.
<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	N.D.	<b>Viscosité</b>	N.D.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	S.O.	<b>Point d'écoulement</b>	N.D.
<b>Limites supérieures/Inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	Inférieure : 5,0% Supérieure : 15,4%		

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité** Tenir loin des sources d'allumage et de chaleur, des températures élevées, des flammes nues, des étincelles, de la soudure, de l'électricité statique et d'autres sources d'ignition. Défense de fumer.

**Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

**Risques de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## Gaz Naturel Liquide (GNL)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

**Conditions à éviter** À l'intérieur des limites d'inflammabilité ou d'explosivité, peut s'enflammer en présence d'énergie suffisante.

**Matériaux incompatibles** Peut brûler ou exploser dans un espace clos lorsqu'il est mélangé à des oxydants forts (peroxyde, chlore, dioxyde de chlore, oxygène liquide)

**Produits de décomposition dangereux** CO, monoxyde de carbone, CO<sub>2</sub>, fumées lors de la combustion

### 11. Données toxicologiques

**Information sur les voies d'exposition probables** Voies respiratoires et cutanée. Physiologiquement inerte. L'ingestion est peu probable lors d'une utilisation industrielle normale.

#### Effets sur la santé associés aux ingrédients

**Inhalation/peau/yeux** Dommages aux tissus causés par les gelures au contact du gaz liquéfié. Les vapeurs ne sont pas irritantes. Toutefois, le contact direct des yeux, de la peau ou des muqueuses avec la vapeur froide ou le gaz liquide peut causer des gelures, des brûlures et des lésions oculaires et cutanées permanentes.

Les signes d'engelures sont un changement dans la couleur de la peau au gris ou blanc, éventuellement suivie par des cloques. La peau peut devenir enflammée et douloureuse.

Les vapeurs ont un effet narcotique. En raison de la vitesse d'évaporation très rapide, il existe une possibilité de remplacement total de l'air et un danger d'asphyxie.

Le méthane est un asphyxiant simple. L'exposition à des concentrations très élevées de méthane peut entraîner l'asphyxie, car il déplace l'oxygène de l'air.

Les principaux symptômes associés à l'asphyxie sont une respiration rapide et du pouls, céphalées, vertiges, troubles visuels, confusion mentale, incoordination, changements d'humeur, faiblesse musculaire, tremblements, cyanose, narcose, engourdissement des extrémités, inconscience menant à une lésion du système nerveux central pouvant aller jusqu'à la mort par anoxie.

Les effets de l'asphyxie peuvent se faire sentir plus rapidement lors de l'effort physique puisque la consommation d'oxygène est accrue.

Même si considéré non toxique par inhalation, l'exposition à des concentrations élevées de GNL peut provoquer une dépression du système nerveux (respiration rapide, vertiges, somnolence, céphalées, symptômes similaires à ceux de stupéfiants), mais aucun effet à long terme.

Les personnes ayant des conditions préexistantes du cœur, des poumons et du sang peuvent avoir une susceptibilité accrue aux symptômes d'asphyxie.

#### Données toxicologiques aiguës

Nom chimique	CAS	DL <sub>50</sub>	CL <sub>50</sub>
Méthane	74-82-8	N.A.	35 355 ppm 4 heures(souris)
Éthane	74-84-0	N.A.	N.D.
Autres hydrocarbures simples	N.D.		

**Corrosion/irritation de la peau** Ce produit n'est pas irritant mais il y a possibilité de gelure au contact du gaz liquéfié.

**Lésion oculaire grave/irritation oculaire** Dommages aux tissus causés par les gelures au contact du gaz liquéfié. Les vapeurs ne sont pas irritantes. Toutefois, le contact direct des yeux avec la vapeur froide ou le gaz liquide peut causer des gelures, des brûlures et des lésions oculaires et permanentes.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune donnée concernant la sensibilisation respiratoire et cutanée n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

**Toxicité pour certains organes cibles** Aucune donnée concernant un effet sur les organes cibles n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

**Cancérogénicité** Aucune donnée concernant un effet cancérogène n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées (OSHA, ACGIH).

**Toxicité pour la reproduction** Aucune donnée concernant les effets sur la reproduction n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

**Gaz Naturel Liquide  
(GNL)**

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune donnée concernant un effet mutagène in vivo ou in vitro sur des cellules de mammifères n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

**12. Données écologiques**

Ecotoxicologie aquatique	Composants	CAS	CL <sub>50</sub>
	Méthane	74-82-8	N.D.
	Éthane	74-84-0	N.D.
	Autres hydrocarbures simples	N.D.	

**Ecotoxicologie terrestre** Ce matériel n'est pas nocif pour l'environnement.

**Persistance et dégradation** Le produit n'est pas persistant dans l'environnement

**Potentiel de bioaccumulation** Ne provoque pas de bioaccumulation.

**Mobilité dans le sol** Non considéré comme mobile.

**Autres effets nocifs** Donnée non disponible

**13. Données sur l'élimination**

**Élimination des résidus** Laisser échapper le gaz dans l'atmosphère.  
Pour des quantités importantes, consulter le bureau régional de l'autorité environnementale ayant juridiction.

**14. Informations relatives au transport**

**Identification ONU** UN 1972  
**Nom d'expédition** GAZ NATUREL (à haute teneur en méthane) LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ  
**Classe de danger** 2.1  
**Groupe d'emballage** S.O

**Dangers environnementaux** Ce matériel n'est pas nocif pour la vie aquatique.

**Description additionnelle et information** S.O.

**15. Informations sur la réglementation**

**Règlementation applicable** La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD.  
Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPD.  
Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1)  
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (c. S-2.1, r. 19.01)  
Le produit est contrôlé selon le SIMDUT-2015  
L'ensemble des ingrédients font partis de la liste intérieure des substances au Canada. (LIS)

**16. Autres informations**

**FDS rédigée par** Envirospec pour Énergir  
[www.envirospec.qc.ca](http://www.envirospec.qc.ca)  
**FDS historique** Première version 10-11-2015  
**FDS statut** Actif

**Autres informations** Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

## Gaz Naturel Liquide (GNL)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

- Références**
- ACGIH.** *Guide to Occupational Exposure Values 2012*, Compiled by the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH)
  - CANUTEC**
  - CSST.** *Service du répertoire toxicologique.*
  - GOVERNEMENT DU QUÉBEC.** *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (c.S-2.1, r.19.01) Update August 1<sup>st</sup> 2015*
  - ROBERT R, Lauwerys (2003).** *Toxicologie industrielle et intoxications professionnelles.* 5<sup>e</sup>édition. Masson, 1252 pp.
  - Transport Canada,** *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD)*
  - U.S. DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES (2005).** *NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards.* NIOSH Publications, 424 pp.
  - U.S. NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION.** *Standards*
    - NFPA 77, Standard for Static Electricity
    - NFPA 68, Standard on Explosion Protection by Deflagration Venting
    - NFPA 69, Standard on Explosion Prevention Systems
- Acronymes**
- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
  - AICS: Australian Inventory of Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstract Services
  - CL: Concentration létale
  - CSST: Commission de la santé et sécurité du travail
  - DL: Dose létale
  - ECL: Existing Chemicals List
  - FDS: Fiche de Données de Sécurité
  - IARC: International Agency for Research on Cancer
  - LES: Liste extérieure des substances (Canada)
  - LIS: Liste intérieure des substances (Canada)
  - N.D.: Non Disponible
  - NFPA: National Fire Protection Association
  - NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
  - NTP: National Toxicology Program
  - OEL: Occupational Exposure Limit
  - ONU: Organisation des Nations Unies
  - OSHA: Occupational Safety and Health Administration
  - QC: Province de Québec, Canada
  - REPTOX : Répertoire toxicologique de la CSST
  - RTMD: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
  - SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
  - SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail
  - S.O.: Sans Objet
  - STEL: Short Term Exposure Limit
  - TSCA: Toxic Substances Control Act
  - TWA: Time Weighted Average
  - VECD : Valeur d'exposition de courte durée
  - VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée